



## REGLEMENT JEU-CONCOURS « GALETTE IMPERIALE »

### OBJET DU JEU-CONCOURS :

La Ville de Rueil-Malmaison organise chaque année l'opération des fèves impériales visant à valoriser le savoir-faire des artisans boulangers de la ville.

Dans ce cadre-là, un jeu concours intitulé « Galette Impériale » est organisé par la ville de Rueil-Malmaison lors du week-end du 4 et 5 janvier 2025 et jusqu'à épuisement des stocks de galettes impériales dans les 29 boulangeries de Rueil-Malmaison participant à l'opération.

### ARTICLE 1 :

La Ville offre à chaque boulangerie participante 100 fèves (6 modèles différents sur le thème de l'héritage Napoléonien).

Chaque boulanger reçoit en plus une fève gagnante représentant « l'Aigle Impérial » sur laquelle est apposée la mention « fève gagnante ». Elle est ensuite mélangée avec les 100 autres pour être glissées dans les galettes des rois.

Les personnes qui trouveront l'une de ces 29 fèves « Aigle Impérial » se verront offrir en échange une jolie pochette zippée sur laquelle différents monuments de la ville de Rueil-Malmaison sont représentés.

### ARTICLE 2 :

Ce jeu concours est ouvert à tous à la condition d'acheter sur le week-end du 4 et 5 janvier 2025 une « Galette Impériale » dans l'une des 29 boulangeries suivantes :

- BOULANGERIE DE LA PLACE, 70 rue d'Estienne d'Orves
- PERLIN TATIN, 17 Place Jean Jaurès
- MAISON DELCOURT ARSENAL, 6 place Line Renaud

- BOULANGERIE MAISON-SCHLAEPFER, 2 Avenue Edouard Belin
- PAINS & CO FACTORY, 2 Place Louis François Besch
- PAIN & CO FACTORY, 81 Boulevard National
- MAISON KELAIA, 16 Place des Maitres Vignerons
- BOULANGERIE BLEUE by Elio et Franck, 1 Rue Paul Vaillant Couturier
- LE PARADIS DE RUEIL, 75 Avenue du 18 juin 1940
- ROULLEAUX, 85 avenue de Colmar
- BORGET, 2 Rue du Château
- PIERRE ET HONORE (*OPERA*), 42 Avenue Paul Doumer
- LA JOSEPHINE, 1 avenue Albert 1er
- AUX DELICES ROYALES, 2 passage Saint Antoine
- TALBI, 3 place du 8 mai 1945
- LE PAIN DE RUEIL, 154 avenue du Président Pompidou
- AU PAIN DU CARDINAL, 3 place Richelieu
- BOULANGERIE PATISSERIE DU CHATEAU, 294 avenue Napoléon Bonaparte
- LA CHOUQUETTERIE, 16 place de l'Eglise
- LA FLÛTE, 5 rue du Château
- LA RENAISSANCE, 87 rue Gallieni
- LES SAVEURS DE RUEIL, 28 avenue du Président Pompidou
- LEYRAT, 2 boulevard des Coteaux
- LA GOURMANDISE DE RUEIL, 103 rue Danton
- LA TRADITION DOREE, 1 rue des Godardes
- GRAIN D'OR, 12 rue Henri Sainte Claire Deville
- MAISON MARQUES, 10 place de l'Eglise
- L'ATELIER DES PAINS & CO, 58 avenue de Fouilleuse
- BAGUETTE ECLAIR, 147 Route de l'Empereur

A la dégustation des galettes impériales, les personnes qui découvriront une fève gagnante représentant un Aigle Impérial et sur laquelle est inscrit « Fève gagnante » seront les heureux gagnants d'une pochette zippée.

### **ARTICLE 3**

La ville offre à l'occasion de ce jeu concours 29 pochettes zippées sur laquelle différents monuments de la ville de Rueil-Malmaison sont représentés.

Le nombre de gagnant sera fonction du nombre de lots à gagner, soit 29.

Les lots ne seront ni repris ni échangés ni compensés par leur valeur numéraire.

### **Article 4 :**

Les gagnants pourront retirer leur lot entre le 7 janvier et le 1<sup>er</sup> mars 2025, à la boutique de l'impératrice Joséphine, située place du 11 novembre à Rueil-Malmaison (pendant les horaires d'ouverture).

La pochette sera remise aux gagnants sur présentation et en échange de la fève gagnante. S'il souhaite conserver la fève, une annotation sera portée au dos de cette dernière.

Si un mineur remporte la fève gagnante, il devra être accompagné de son représentant légal afin de récupérer le lot.

### **ARTICLE 5 : Traitement des données personnelles.**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.